

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du 30 janvier 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq le trente à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 7

Contre : 1

Abstention :

Date de convocation :
23/01/2025

Date d'affichage :
23/01/2025

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Roger BRUN, Isabelle LELIARD, Dominique MONNIER, Valentin TRESY.

Absents excusés : Sonia FAGOT donne procuration à Valentin TRESY et Pierre MIDOL donne procuration à Catherine GAUBERT.

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

2025-03

OBJ. : Délibération pour l'étude de diagnostic de la mare située dans les anciennes carrières.

Considérant la rencontre avec Monsieur Pascal COLLIN, responsable environnement à la CCAPS et Mme MOREL Jacqueline pour échanger sur la mare située dans l'ancienne carrière. Celle-ci aurait besoin d'entretien.

Proposition de Monsieur COLLIN de passer par la CCAPS pour la réalisation d'un diagnostic puis en fonction des résultats de l'étude, des actions seront menées en tenant compte des espèces présentes (curage de la mare, élagage d'arbres...), nous pourrions obtenir environ 80% d'aide.

Le Conseil, à 1 contre, 7 pour,
DECIDE :

1.D'Autoriser l'engagement de l'étude diagnostique de la mare et des travaux nécessaires pour assurer sa conservation et sa protection à long terme.

2.D'Approuver la réalisation des travaux nécessaires à la préservation de la mare dans son état naturel, en veillant à respecter les équilibres écologiques existants.

3.De Souhaiter que les résultats de l'étude et des travaux à réaliser soient présentés au conseil Municipal.

4.De Demander que l'existence de la mare soit préservée de manière discrète et que son emplacement ne soit pas trop largement communiqué au public afin de garantir sa protection et éviter tout risque de dégradation par des visites excessives.

5. D'Autoriser le Maire à signer tout document s'y afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent



La Secrétaire de séance, Isabelle LELIARD

